



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné de ce qui suit :

Le Règlement PC-2936 décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 3 135 000 \$ pour divers travaux devant être exécutés sur les bâtiments municipaux ; et

Le Règlement PC-2937 décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 1 715 000 \$ pour des travaux dans les parcs, espaces verts, berges, pistes cyclables et plateaux sportifs ;

ont été approuvés conformément à la loi :

- par le conseil municipal le 18 janvier 2022 ;
- par les personnes habiles à voter le 11 février 2022 ; et
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 9 mars 2022.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi et peuvent être consultés en soumettant une demande par courriel à greffe@pointe-claire.ca ou en personne au service des affaires juridiques et du greffe, sis à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, au 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire, pendant les heures normales d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 8h30 à midi et de 13h00 à 16h30, à l'exception des jours fériés.

Donné à Pointe-Claire, ce 18^e jour de mars 2022.

PROVINCE OF QUÉBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given of the following:

By-law PC-2936 decreeing the execution of various works to the municipal buildings as well as a long-term borrowing in the amount of \$3,135,000; and

By-law PC-2937 decreeing the execution of infrastructure works regarding parks, green spaces, waterfront, cycle paths and outdoor sports utilities, as well as a long-term borrowing in the amount of \$ 1,715,000.

have been approved according to the law:

- by the Municipal Council on January 18, 2022;
- by the qualified voters on February 11, 2022; and
- by the *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* on March 9, 2022.

These by-laws will come into force in accordance to the law and may be consulted by submitting a request by e-mail to greffe@pointe-claire.ca or in person at the City Clerk and Legal Affairs Department, located at 451, Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire, during regular business hours, from Monday to Friday from 8:30 a.m. to noon and from 1:00 p.m. to 4:30 p.m., with the exception of holidays.

Given at Pointe-Claire, this 18th day of March 2022.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk